



HLCC 2021-WP/244
SAF/156
18/10/21

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA COVID-19
(HLCC 2021)**

Montréal, 12 – 22 octobre 2021

**PROJET DE RAPPORT SUR LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR
DU VOLET SÉCURITÉ**

Le projet de rapport ci-joint sur le point 4 de l'ordre du jour est présenté pour approbation par le volet Sécurité en vue de sa soumission à la Plénière.

Point 4 : Mise en œuvre et soutien

4.1 La note HLCC 2021-WP/9-SAF/6, présentée par le Secrétariat, porte sur l'importance de la coopération régionale s'agissant d'aider les États à mettre en œuvre leurs obligations en matière de sécurité, et met en lumière le rôle joué par les mécanismes régionaux, notamment les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), qui prêtent assistance aux États pendant la pandémie de COVID-19. Cette note de travail décrit aussi les mesures prises par l'OACI pour appuyer la coopération régionale, avec notamment la mise au point et le déploiement de la Plate-forme coopérative des RSOO (RSOO CP), le Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS) et la coordination des activités d'assistance menées au titre du Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique (ASIAP). Le volet Sécurité souligne qu'il importe de renforcer les RSOO, les organismes régionaux d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO) et d'autres mécanismes de coopération régionale en leur fournissant les ressources nécessaires à leur viabilité et en les encourageant à participer activement à la RSOO CP, au GASOS et à l'ASIAP. Les recommandations présentées par le Secrétariat dans la note de travail sont fermement appuyées par le volet Sécurité.

4.2 La note HLCC 2021-WP/39-SAF/26, présentée par le Pérou et appuyée par l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Panama, le Paraguay, le Suriname, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du), rend compte des mesures prises par le Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP) pour aider ses États participants à harmoniser leurs règlements et procédures. Le volet Sécurité note et approuve ces mesures, qui ont pris différentes formes, entre autres des réalisations dans la Région Amérique du Sud (SAM) au titre de chacun des éléments cruciaux, et travaux accomplis dans différents domaines techniques.

4.3 La note HLCC 2021-WP/40-SAF/27, présentée par l'Uruguay et soutenue par l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Suriname et le Venezuela (République bolivarienne du), met en évidence les expériences menées par l'Uruguay en matière de processus de certification des aérodromes, avec l'appui du SRVSOP. Le volet Sécurité reconnaît le travail mené par les RSOO en tant que mécanisme de soutien horizontal au service de la certification des aérodromes, note l'expérience du SRVSOP à ce sujet et charge le groupe d'experts de l'OACI concerné d'approfondir l'examen de la proposition d'amendement des *Procédures pour les services de navigation aérienne — Aérodromes* (PANS-Aérodromes, Doc 9981) afin de tenir compte des conditions de coopération dans le cadre de ces processus.

4.4 La note HLCC 2021-WP/45-SAF/30, présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) au nom de 54¹ États contractants africains, fait ressortir le rôle crucial qu'ont joué les RSOO en aidant les États à faire face aux difficultés créées par la pandémie de COVID-19. Cette note indique que les États doivent appuyer le renforcement de leurs RSOO et les encourager à participer à la Plate-forme RSOO CP de l'OACI. Le volet Sécurité note qu'améliorer et renforcer les RSOO est un aspect primordial de la relance du secteur de l'aviation qui permet d'améliorer la sécurité de l'aviation

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

mondiale. Le volet Sécurité adhère aux recommandations formulées dans la note de travail, qui cadrent avec d'autres recommandations reçues.

4.5 La note HLCC 2021-WP/84-SAF/62, présentée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, souligne les répercussions importantes de la COVID-19 sur la mise en œuvre par les États insulaires du Pacifique des recommandations de l'étude d'analyse des besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique de l'OACI, achevée en 2019. Étant donné le caractère essentiel de la relance des points de vue économique, social et de la connectivité pour les États insulaires du Pacifique, le volet Sécurité convient qu'il importe de renforcer l'assistance et de pérenniser le soutien à ces États et au Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO) afin de veiller à ce que le système d'aviation soit sûr, sécurisé, résilient et durable. Le volet Sécurité note aussi qu'il importe que l'OACI prenne concrètement en charge les priorités et les mesures relatives aux performances de sécurité et de sûreté de l'aviation, énoncées dans la Déclaration de Port Moresby et la Déclaration ministérielle sur l'aviation régionale (RAMM) de juin 2021.

4.6 Dans son examen de la note HLCC 2021-WP/104-SAF/82, présentée par la Nouvelle-Zélande, l'Australie et Singapour, le volet Sécurité note l'incidence considérable de la COVID-19 sur les États insulaires du Pacifique et sur le redémarrage et la relance du secteur de l'aviation. Il est également noté que l'OACI devrait travailler étroitement avec le PASO et ses États membres en leur apportant appui et assistance afin d'assurer la pérennité du bien-être économique et social de la région, qui repose sur la durabilité du secteur de l'aviation commerciale. En vue de maintenir la confiance du public dans le système d'aviation, le volet Sécurité souligne que la mise en œuvre effective des recommandations de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), une assistance technique et des orientations sont essentielles pour permettre aux États insulaires du Pacifique de se remettre des effets de la pandémie de COVID-19.

4.7 Il est pris acte des notes d'information fournies par le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO) (HLCC 2021-WP/163-SAF/124), le Comité aéronautique inter-États (HLCC 2021-WP/168-SAF/128 et HLCC 2021-WP/169-SAF/129) et le Mécanisme régional de coopération AIG d'Amérique du Sud (HLCC 2021-WP/218-SAF/142).

4.8 À l'issue des délibérations, le volet Sécurité convient de la recommandation suivante :

Recommandation 4/1 — Accroître la sécurité en faisant progresser et en renforçant la coopération régionale

Il est recommandé que les États :

- a) encouragent leurs organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et leurs organismes régionaux d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO) à participer aux initiatives de l'OACI telles que la Plate-forme coopérative des RSOO (RSOO CP) et le Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS) ;
- b) continuent, en collaboration avec le secteur de l'aviation et les organisations internationales, d'appuyer le Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique (ASIAP) et d'y participer ;

- c) appuient le renforcement des RSOO et des RAIO par la mise en place de mécanismes de financement durables, de cadres juridiques appropriés et de structures, processus et systèmes adéquats ;
- d) encouragent leurs RSOO et leurs RAIO à utiliser les orientations élaborées par l'OACI pour remédier aux carences constatées à la suite d'évaluations ;
- e) continuent à reconnaître la pertinence des RSOO, des programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) et des RAIO dans le soutien qu'ils apportent à l'amélioration de la sécurité au niveau régional ;
- f) encouragent les RSOO à faciliter et promouvoir la mise en œuvre des mesures régionales harmonisées pour mitiger les effets de la pandémie de COVID-19 et maintenir la performance de sécurité opérationnelle aux échelons régional et mondial ;

Il est recommandé que l'OACI :

- g) continue à développer et adapter la Plate-forme coopérative des RSOO (RSOO CP), le Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS) et le Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique (ASIAP) ;
- h) inclue les RSOO, les RAIO et les COSCAP comme catalyseurs du renforcement et de la promotion de la coopération régionale dans la fourniture de l'assistance aux États afin d'optimiser les activités d'assistance technique ;
- i) mette à jour la politique de l'OACI en matière de coopération régionale afin de prendre en compte ces nouvelles initiatives.

4.9 La note HLCC 2021-WP/10-SAF/7, présentée par le Secrétariat, souligne que le faible niveau de soutien, de compétence technique et de participation proposé par les États, les organisations internationales et le secteur aux organes auxiliaires des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) est un problème courant dans la plupart des régions. Le volet Sécurité prend note des moyens proposés afin d'accroître la participation aux organes auxiliaires des PIRG et des RASG et appuie ces activités.

4.10 La note HLCC 2021-WP/75-SAF/54, présentée par les États-Unis et appuyée par le Brésil, le Canada, l'Association du transport aérien international (IATA), le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA) et l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO), contient une proposition visant à pérenniser et à améliorer les fonctions régionales existantes de gestion de la sécurité qui permettent un échange protégé d'informations sur la sécurité entre les États et le secteur, et qui ont été des outils efficaces de gestion des risques régionaux de sécurité. Le volet Sécurité convient de la nécessité pour les États d'appuyer le modèle de collaboration États – secteur fondée sur les données des RASG afin de continuer à réduire le risque de décès après la pandémie. Il reconnaît l'importance d'une coordination continue entre les RASG et les PIRG, tout en reconnaissant leurs missions uniques. Le volet Sécurité convient aussi que l'OACI doit faire la promotion du modèle de collaboration État – secteur proposé afin d'établir des protocoles entre les RASG et les PIRG pour favoriser la sécurité de l'aviation au niveau mondial.

Recommandation 4/2 — Accroître la participation aux organes auxiliaires des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)

Il est recommandé que les États :

- a) participent activement et apportent leur soutien aux travaux des organes auxiliaires des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) en collaboration avec les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), les organismes régionaux d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO), les organisations internationales et le secteur ;
- b) soutiennent le modèle de collaboration États – secteur fondée sur les données des RASG afin de continuer à réduire le risque de décès après la pandémie ;

Il est recommandé que l'OACI :

- c) envisage de recourir à des réunions virtuelles, en plus des réunions présentiels, pour les organes auxiliaires des PIRG et des RASG afin d'accroître la participation ;
- d) continue d'encourager la coordination entre les RASG et les PIRG tout en reconnaissant leurs missions uniques, comme le précisent les mandats approuvés par le Conseil de l'OACI ;
- e) fasse la promotion du modèle de collaboration États – secteur afin d'établir des protocoles appropriés de partage et de protection des informations de sécurité et encourage les mécanismes qui permettent le partage d'informations entre les RASG et les PIRG pour favoriser la sécurité de l'aviation au niveau mondial.